



www.fjcf.ca

450, RUE RIDEAU, BUREAU 403
OTTAWA (ONTARIO) K1N 5Z4

☎ 613 562-4624 · 1 800 267-5173
✉ 613 562-3995 ✉ fjcf@fjcf.ca

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LA FJCF APPLAUDIT LA DÉPUTÉE ELIZABETH MAY POUR SON PROJET DE LOI EN FAVEUR DU VOTE À SEIZE ANS

Ottawa, le 26 mars 2021 – La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) appuie et se réjouit de l'initiative de la députée de la circonscription de Saanich—Gulf Islands, Elizabeth May, députée, qui a déposé un projet de loi visant à abaisser l'âge électoral à 16 ans. Son projet de loi a été déposé mardi dernier, le 24 mars 2021. L'idée du droit de vote à 16 ans est défendue depuis 2015 par la FJCF. Ce projet de loi fait également écho au projet de loi déposé par l'honorable Marilou McPhedran, sénatrice indépendante du Manitoba, déposé en juin 2020, de celui du député Don Davis, député NPD de Vancouver-Kingsway, déposé en janvier 2016 ainsi qu'à celui du chef du Parti vert du Nouveau-Brunswick, David Coon, en décembre 2014, à la suite d'une campagne virale #Vote16 menée par la Fédération des jeunes du Nouveau-Brunswick (FJFNB).

Sue Duguay, la présidente de la FJCF, déclare : « *Je tiens à remercier la députée Elizabeth May pour le dépôt de ce projet de loi. Je me réjouis de voir que de plus en plus de parlementaires voient l'abaissement du vote à 16 ans comme une réelle possibilité pour notre pays. Le fait que le sujet soit remis sur la table plusieurs fois par année est encourageant ! La députée Elizabeth May a fait un excellent argument dans son discours de mardi dernier, soit que plus une personne est amenée à voter jeune, plus elle sera prône à continuer de voter par la suite. L'abaissement du droit de vote à 16 ans amènerait un nouveau souffle à la démocratie canadienne et permettrait un engagement citoyen dès le plus jeune âge. Nous réitérons notre recommandation que les gouvernements travaillent de concert avec les établissements scolaires et organismes d'engagement jeunesse pour fournir une éducation civique appropriée à tou.te.s les jeunes vivant au pays, ce qui sera la base de changements générationnels. La FJCF serait ravie de collaborer à un mandat comme celui-ci.* »

Rappelons que ce projet de Loi est d'autant plus important pour la FJCF, puisqu'il fait partie d'un des éléments phares de son plan stratégique : le renforcement des capacités des jeunes d'expression française. Le vote à 16 ans faisait d'ailleurs partie des préoccupations évoquées par les jeunes d'expression française dans la plateforme « PAR et POUR » la jeunesse, rédigée dans le cadre de l'élection fédérale de 2015. Quelques mois plus tard, en 2016, les jeunes d'expression française ont aussi rédigé un mémoire pour appuyer cette décision. Les deux points principaux soutenus étaient en premier lieu « *Que l'article 3 de la Loi électorale du Canada, qui fixe à 18 ans l'âge minimal pour avoir qualité d'électeur, soit modifié pour fixer à 16 ans l'âge minimal pour avoir qualité d'électeur* » et en second lieu « *Que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin de mettre en place des mesures pour le développement de l'éducation civique chez les jeunes du secondaire dans le but d'encadrer leur première expérience de vote au fédéral* ».



www.fjcf.ca

450, RUE RIDEAU, BUREAU 403
OTTAWA (ONTARIO) K1N 5Z4

☎ 613 562-4624 · 1 800 267-5173
📠 613 562-3995 ✉ fjcf@fjcf.ca

La FJCF suivra attentivement les développements de ce projet de Loi, et invite la communauté à faire de même.

La FJCF est un organisme national géré PAR et POUR les jeunes, composée de onze membres associatifs jeunesse de neuf provinces et deux territoires. Fondée en 1974, la FJCF porte les intérêts de la jeunesse d'expression française au Canada et contribue à l'atteinte de son plein potentiel.

-30-

Pour plus de renseignements :

Lucile Godet | Coordonnatrice des communications
Fédération de la jeunesse canadienne-française
communications@fjcf.ca
Mobile : (343) 202-3746